

## *Démarches pour conclure un contrat d'apprentissage*

### 1. Compléter le contrat d'apprentissage

- A télécharger sur le site de la MFR, rubrique Apprentissage
- Le compléter et le signer (s'aider de la notice)
- L'envoyer à l'apprenti pour signature, puis à la MFR
- La MFR se charge de faire les déclarations auprès de l'organisme de gestion des contrats d'apprentissage

### 2. Effectuer la Déclaration Préalable à l'Embauche

- Via la MSA (ou L'URSSAF)
- Demande de visite médicale pour l'apprenti. (MSA ou CPAM).

### 3. Compléter la convention de formation

- Signer les 3 exemplaires transmis par la MFR : 1 pour l'employeur, 1 pour l'apprenti, 1 à retourner à la MFR

### 4. Editer le bulletin de salaire mensuel de l'apprenti

### 5. Effectuer la demande d'aide financière via l'ASP